

Paris, le 22 septembre 2009

Le projet de loi prévoyant l'abrogation du Défenseur des enfants doit être modifié

Appel aux parlementaires pour refuser la disparition de cette institution spécifiquement dédiée aux enfants

Jacques Hintzy, président de l'Unicef France, Dominique Versini, Défenseure des enfants, Claire Brisset, ex-Défenseure des enfants et Jean-Pierre Rosenczveig, président de DEI-France lancent un appel pour le maintien de l'institution du Défenseur des Enfants, dont le projet de loi présenté au Conseil des ministres du 9 septembre prévoit l'abrogation. S'exprimant dans une conférence de presse commune initiée ce jour par l'Unicef France, ces personnalités ont dénoncé la dilution et la perte de la spécificité des droits de l'enfant dans une nouvelle institution aux contours et à l'organisation mal définis. Elles ont également fustigé la vision étriquée du projet de loi qui limite le champ d'action du nouveau dispositif aux seuls recours individuels, au regard de la seule loi française, sans référence aux textes internationaux.

« Aucune référence n'est faite à la Convention internationale des droits de l'enfant – la CIDE, ratifiée par la France en 1990- ni à la *promotion* des droits de l'enfant, au cœur de la mission du Défenseur des enfants », a critiqué Jacques Hintzy. Il est essentiel qu'une autorité indépendante spécifiquement dédiée aux enfants puisse continuer d'interpeller les autorités françaises sur leurs manquements, non seulement au regard du droit interne, mais aussi à celui des engagements de la France au plan international. A titre d'exemple, le placement des enfants en centre de rétention, contre lequel s'est mobilisé le Défenseur des enfants, n'est pas interdit par la loi française, mais il est profondément contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant tel que défendu dans la CIDE.

Il appartient aujourd'hui au gouvernement de retirer du projet de loi les dispositions relatives au Défenseur des enfants qui signent purement et simplement la suppression de sa mission fondamentale de promotion et de défense des droits de l'enfant : « J'en appelle au Président de la République pour qu'il intervienne auprès de son gouvernement et que soit mis en place un groupe de travail sérieux avec toutes les institutions et associations garantes de la mise en œuvre des droits de l'enfant », a insisté Dominique Versini, qui n'a été pas été consultée au sujet de l'abrogation de l'institution qu'elle incarne. Sinon, il appartiendrait aux Parlementaires d'apporter les modifications nécessaires pour que la fonction aujourd'hui remplie par le Défenseur des enfants ne soient pas amputée de l'essentiel de son contenu. « C'est le Parlement qui a institué le Défenseur des Enfants en 2000. Ce sera au Parlement de se battre pour qu'il ne disparaisse pas », a insisté Claire Brisset. Si l'ouverture manifestée par Martin Hirsch dans une lettre adressée (1) en début de semaine au président de l'Unicef-France est un pas dans le bon sens, il reste insuffisant.

Les intervenants ont enfin formulé l'espoir que de cette « faute politique », « véritable douche froide pour les droits de l'enfant », selon les termes de Jean-Pierre Rosenczveig, naisse une institution renforcée dans sa mission et sa capacité d'action. Au lendemain du rapport critique rendu par le Comité des droits de l'enfant (ONU) sur l'application de la CIDE en France et à la veille des célébrations marquant les 20 ans de la Convention, il serait regrettable que la France régresse en matière de droits de l'enfant. Tous les quatre ont prévenu qu'ils resteraient mobilisés sur cette question.

(1) Disponible sur www.unicef.fr